

le mardi 28 janvier 2003

13 heures

Prière.

Le président présente Margaret Woods, greffière adjointe de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, qui est détachée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour deux semaines.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. S. Graham :

28, Loi modifiant la Loi sur les assurances.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Finances.

Le débat reprend sur la motion 2, proposée par M. S. Graham, appuyé par M. Richard, dont voici le texte :

ATTENDU QU'une loi introduisant les infirmières praticiennes a été adoptée lors de la dernière session de l'Assemblée législative;

ATTENDU QUE l'Université du Nouveau-Brunswick offre seulement un programme d'infirmières praticiennes à temps partiel;

ATTENDU QU'il n'existe aucun programme francophone d'infirmières praticiennes à l'Université de Moncton;

ATTENDU QUE la demande pour des infirmières praticiennes est très élevée à travers le pays;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir un fonds

spécifique pour un programme d'infirmières praticiennes à l'Université de Moncton et à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Avec le consentement unanime de la Chambre, le temps de parole du député de Restigouche-Ouest sur la motion 2 est prolongé de 10 minutes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 heures et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 heures.

19 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2003-2004

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES FINANCES	
Gestion des ressources financières	12 534 000
Finances municipales	68 410 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	80 909 000
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	
Intérêt, change, amortissement et dépenses	693 143 000
Intérêts sur les contrats de location-acquisition	2 338 000
Frais de gestion	1 319 000
Moins : crédits législatifs	693 143 000
Votés	3 657 000
BUREAU DU CONTRÔLEUR	
Bureau du contrôleur	5 052 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Régimes de pension prévus par la loi, prestations accumulées et subventions	151 476 000
Provision pour fonds supplémentaires	64 820 000
Provision pour pertes	25 400 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX 2003-2004	
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Finances	1 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 20 h 53.